

RHÔNE

FRANÇOIS BARADUC

CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON DE L'ARBRESLE
CONSEILLER DÉLÉGUÉ
PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES

Monsieur Bertrand GONIN
Maire
Mairie de Eveux
52 rue de la Rencontre
69210 EVEUX



Votre interlocutrice : Catherine Monnet

☎ 04 72 61 78 80

☎ 04 72 61 72 53

✉ Catherine.monnet@rhone.fr

Lyon, le 23 juillet 2012

Monsieur le maire,

Le Conseil général s'est réuni en commission permanente et en séance publique, le 20 juillet dernier. Il a notamment délibéré sur des projets qui impactent notre canton et dont je souhaitais vous faire part.

Il s'est prononcé sur les différentes propositions du « Schéma Régional d'Infrastructures de Transports » (S R I T) qui traite des projets ferroviaires, aériens ou fluviaux ainsi que sur les projets routiers ou autoroutiers. Il a réaffirmé sa position prise le 11 juin 2010 en votant pour la poursuite des études d'adaptation du réseau routier départemental avec les projets suivants :

- bareau reliant la RD585 à l'A89, par le pont de Dorieux,
- déviation de Sain Bel et l'Arbresle
- l'accès au secteur des Olmes en lien avec le projet économique porté par le Smadéor.

Il a voté pour le lancement de la procédure de concertation concernant la déviation des communes de Sain-Bel et l'Arbresle qui aura lieu entre le 2 novembre et le 2 décembre prochain.

Il s'est également prononcé pour la clôture de la procédure de concertation sur le projet de liaison de la RD385 à l'A89 par le Pont de Dorieux et a autorisé le Président à poursuivre les études détaillées en vue de préparer le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de mise en conformité des documents d'urbanisme.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

RHÔNE

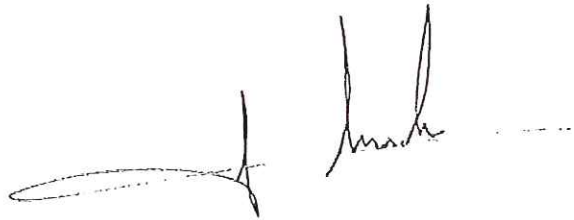
Le Conseil général s'est également penché sur la future organisation de la gouvernance des transports publics afin de la simplifier et de permettre la délivrance de titres de transports unifiés voir uniques. L'existence d'une autorité organisatrice unique, intervenant sur le système de transport collectif à un niveau régional étant un atout en termes de cohérence globale, de coordination et d'intégration, il a voté le principe d'adhérer à une nouvelle autorité de transport à l'échelle régionale dont la Région assurerait légitimement la gouvernance.

Pour ce faire, il paraît nécessaire de mettre en place une structure départementale. Aussi, les Conseillers généraux ont décidé de créer un syndicat mixte départemental de type SRU, composé dans un premier temps, du Département du Rhône et de la Communauté d'agglomération de Villefranche sur Saône. Les Communautés de Communes du département qui souhaiteraient se constituer en autorités organisatrices du transport urbain pourront, par la suite, y adhérer.

Il me semble voir émerger un chantier de réflexion sur le sujet des transports urbains dont les élus locaux devraient s'emparer.

Que ces futurs débats ne vous empêchent pas, Monsieur le maire, de passer d'excellentes vacances.

Restant à votre disposition, je vous adresse mes salutations amicales.



François BARADUC